

## COMMUNIQUE DU CNRH

### A TOUS LES JOUEURS, ENTRAINEURS, DIRIGEANTS, ARBITRES

La saison sportive va débuter avec de **profonds changements** qui méritent de la part de tous un **effort important d'adaptation**. De nouvelles dispositions, règles de jeu, « arbitrage à deux », nous entraînent vers une **mutation importante** qui peut être bénéfique pour notre sport pour peu que chacun en comprenne bien tous les enjeux.

### HALTE A LA VIOLENCE ET A L'ANTI-JEU !

Les coups de crosse, les tirages de maillots, les poussées, les mises en échec dans les balustrades, etc. c'est **TERMINE !**

En fonction de la gravité des fautes, des sanctions sont adaptées. Du simple avertissement au carton rouge, nos arbitres disposent d'un arsenal de cartons qui sauront calmer les récalcitrants.

Nous devons, **tous ensemble**, comprendre et admettre que **l'image de notre sport, son développement**, passent par **plus de discipline** sur les terrains, **plus de respect** de chacun pour offrir une qualité de jeu meilleure.



### POUR UN JEU VIF, SEDUISANT ET FLUIDE !

**Moins** nous ferons appel aux sanctions **plus** agréable sera notre sport. Chaque acteur doit se sentir concerné :



**Le joueur**, en situation défensive, sait clairement aujourd'hui que, s'il est « battu » par l'attaquant, **il ne peut plus commettre un acte d'antijeu pour se « rattraper »**. Il doit définitivement l'admettre et développer d'autres stratégies pour défendre (anticipation, remplacement, etc.). Si malgré tout, il tente de **TRICHER**, il est normal que la sanction adaptée tombe.

Il en va de même pour l'attaquant qui doit accepter de se faire prendre la balle sans commettre des gestes répréhensibles pour la récupérer...

**Place à la technique de patinage et du jeu « crosse-balle » !**

**L'arbitre**, doit veiller au respect des règles mais aussi faire en sorte que son arbitrage favorise **un jeu rapide et fluide**. On ne saurait oublier que le **Rink Hockey** reste un **sport d'opposition**, avec des contacts dans la lutte pour la possession ou la récupération de la balle.

A partir du moment où **les crosses restent au sol** et si les intentions sont saines dans les contacts, il n'y a pas lieu de sanctionner.

Le **carton jaune** n'est pas la réponse à toutes les fautes légères, il est réservé à ceux qui manifestent des comportements et des intentions ne correspondant pas au **bon esprit** de **l'engagement physique**. Le coup franc indirect (hors de la surface) reste la sanction adaptée aux fautes de jeu non intentionnelles et sans gravité.

**La règle de l'avantage reste prioritaire face aux occasions franches de but.**



## TOUS ACTEURS ET RESPONSABLES

**Joueurs, entraîneurs, arbitres, dirigeants**, nous sommes tous acteurs de notre sport et c'est nous qui décidons de son fonctionnement, de la qualité de son jeu, de ses atouts spectaculaires.

***Sans arbitre pas de match, sans dirigeant pas d'équipe, sans entraîneur, pas de jeu.***

C'est cette **complémentarité** qui rend la pratique du Rink Hockey possible. Renforçons la, développons-la par plus de **solidarité** et en reconnaissant le droit à l'erreur à chacun des protagonistes...

L'arbitre qui prend une mauvaise décision...

Le joueur qui fait un mauvais choix...

L'entraîneur qui prend une mauvaise décision...

Le dirigeant qui oublie un tâche... à la table de marque...

## NOUS AVONS TOUS DROIT A L'ERREUR, A L'INDULGENCE ET AU RESPECT.

Que chaque acteur travaille à perfectionner et réussir son rôle et notre sport n'en sera que plus spectaculaire, plus respectable et mieux reconnu.

## DES MOYENS POUR REUSSIR.



Pour réussir cette mutation, le CNRH mettra tout en œuvre pour qu'un maximum de matchs soit observé, soit par un superviseur, soit par un délégué. Ils n'auront pas pour tâche de régler les problèmes à la place des officiels en place mais ils travailleront, par leurs observations, leurs remarques et leurs rapports, à faire évoluer et harmoniser le jeu et son arbitrage.

**BONNE SAISON A TOUS !**

**Le CNRH.**

C.N.R.H. – BP 304 – 85008 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Tel 02.51.46.24.25 – Fax 02.51.46.24.46 - [laroche.cnrh@wanadoo.fr](mailto:laroche.cnrh@wanadoo.fr)